

CONCEPT DE PROTECTION SITE DE IENA

ZONES PROTEGEES A & B1

- **Accès interdit aux chevaux extérieurs à ces zones**
- **Exigences sanitaires**
 - Vaccination contre la grippe équine
 - Test de Coggins (< 30 jours)
ou
 - Formulaire de demande d'exemption
 - Annonce obligatoire des déplacements hors du site :
 - À l'étranger : toujours
 - En Suisse : dès 14 jours
 - Annonce immédiate au bureau :
 - Mutations dans l'effectif
 - Cheval malade
 - Enregistrement sur Agate (N° BDTA : 2177786)
 - Formulaire TRACES pour les importations

ZONES INTERMEDIAIRES B2 & B3

- **Accès interdit aux chevaux externes et accès contrôlé pour les chevaux provisoirement logés sur le site**
- **Exigences sanitaires**
 - Vaccination contre la grippe équine
 - Enregistrement sur Agate (N° BDTA : 2177786)
 - Formulaire TRACES et test de Coggins pour les chevaux en provenance de l'étranger
 - Contrôle journalier de la température (< 38,2 °C)

AUTRES ZONES (CHEVAUX EXTERNES)

- **Exigences sanitaires**
 - Vaccination contre la grippe équine
 - Aucun symptôme de maladie

Campus IENA - Plan des zones protégées

